

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Dépôt public relatif à une demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), Commune de Valbirse soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Valbirse

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Valbirse

Cours d'eau: Les Ragies (10091)

Localité: Les Ragies, Bévillard

Coordonnées: 2 588 040 / 1 232 270

Projet: Mise à ciel ouvert – mesure N16

Dérogations faisant l'objet de la requête:

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)
- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)
- Atteintes à la végétation des rives (art. 22, al. 2, LP)

Délai de publication et de recours: du 17 septembre au 17 octobre 2025

Lieu de publication et de recours: Administration communale de Valbirse, Aimé Charpillot 2, 2735, Bévillard

Piquetage: Le projet est piqué comme suit sur le terrain: axe du ruisseau avec des piquets bleus, axe de la buse avec des piquets rouges, bordure du talus sur parcelle 1282 avec des piquets verts.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 11 septembre 2025

III^e arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1376 Rte 6 - Loveresse

Communes: Loveresse et Reconvilier

430.20514/Renouvellement - Chaussée: Loveresse, Grand Nods - Le Moulin

Tronçon: Carrefour Beau-Site/Grand Nods - Carrefour Rue du Moulin, non compris, (Coord. entre 2'585'023 / 1'231'866 et 2'584'892 / 1'231'962)

Durée: Du mardi 30 septembre 2025 à 7 h au jeudi 2 octobre 2025 à 6 h

Dérogations: Aucune

Guidage du trafic: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Reconvilier - Rue du Moulin - Loveresse (pour les 2 sens de circulation).

Motif de la mesure: Travaux de renouvellement et d'aménagement de la chaussée.

Restrictions: Interdiction générale de circuler dans les 2 sens. Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), cette route cantonale sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension.

Loveresse, le 12 septembre 2025

Office de ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III



Corcelles

Mise au concours - Secrétaire communale

La Commune mixte de Corcelles met au concours, pour une entrée en fonction à convenir, le poste de: Secrétaire communale à 50%.

Profil recherché et exigences:

- CFC d'employé(e) de commerce
- Le diplôme de cadre en administration communale ou formation équivalente serait un plus
- Expérience dans un poste similaire, un atout
- Aptitude à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives
- Disponibilité et flexibilité dans les horaires de travail
- Rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Excellente maîtrise des logiciels informatiques de bureautique usuels
- Maîtrise de la langue française, aisance rédactionnelle

Activités principales:

- Gérer et superviser l'ensemble des tâches de l'administration communale
- Soutenir les autorités communales dans l'exercice de leur fonction
- Préparer les dossiers, assister aux séances du Conseil communal et aux Assemblées communales, rédiger les procès-verbaux, assurer le suivi des décisions
- Traiter et assurer le suivi des permis de construire avec le responsable du dicastère

Nous offrons:

- Un poste de travail laissant une grande indépendance dans l'organisation de l'accomplissement des tâches, une activité intéressante et variée
- Horaire flexible

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats), y compris un extrait du casier judiciaire sont à adresser au Conseil communal, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles ou par courriel à secretariat@corcelles-be.ch, jusqu'au 3 octobre 2025, avec la mention «Postulation».

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Fabienne Jordi, Mairesse, au 079 602 34 14 ou au secrétariat au 032 499 90 70.

Corcelles, le 11 septembre 2025

Le Conseil communal

www.lasemaine.ch



Court

Avis de construction

Requérante: Commune bourgeoise de Court, Rue du Moulin 4, 2738 Court.

Emplacement: parcelles N° 392 et 393, au lieu-dit: «Envers de Montoz», commune de Court.

Projet: mise au gabarit et réfection d'une route forestière.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Autorisation: art. 35 OCFo.

Zones de protection: IVS d'importance local N° BE 3240 et N° BE 3205, IONF N° 690007 «Montoz».

Remarque: projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: MPS Micro Precision Systems SA

Propriétaire: idem requérante

Auteur du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 2242, au lieu-dit «chemin de la Nancoran 1», 2738 Court

Projet: pose d'un conteneur sur place de parc

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone de construction: A1 (Plan de quartier «Les Ravières – Les Condémines»)

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 17 septembre 2025

Municipalité de Court, administration municipale

Élections municipales 2025

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués **dimanche 30 novembre 2025** de 10 à 12 heures, à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court) pour procéder, par les urnes, aux élections municipales suivantes:

au système majoritaire: (article 3 du règlement d'organisation)

- la ou le président-e du Conseil municipal (Maire),
- la ou le président-e de l'Assemblée municipale,
- la ou le vice-président-e de l'Assemblée municipale,
- la ou le secrétaire de l'Assemblée municipale,
- la ou le secrétaire suppléant-e de l'Assemblée municipale,

au système proportionnel: (article 3 du règlement d'organisation)

- six membres du Conseil municipal,
- six membres de la commission d'école.

Dispositions générales

Chaque liste de candidat-e-s doit être signée par au moins dix électrices et électeurs. Les candidat-e-s ne sont pas autorisé-e-s à signer la liste sur laquelle elles ou ils se trouvent (article 26 alinéa 2 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

Les électrices et électeurs ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidat-e-s pour la même fonction. Elles et ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste (article 26 alinéa 3).

Les candidat-e-s ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour la même autorité (article 27 alinéa 1).

Chaque liste de candidat-e-s doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres listes. La liste contiendra le nom et prénom, l'année de naissance, la profession, l'adresse exacte, ainsi que l'accord signé des candidat-e-s (article 28 alinéas 1 et 2).

La liste de candidats ne contiendra pas plus de noms qu'il y a de postes à pourvoir (article 28 alinéa 3). Le cumul n'est pas autorisé.

La première ou le premier signataire de la liste ou, si elle ou il en est empêché-e, la ou le deuxième a le statut de mandataire auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste (article 29).

Les listes de candidat-e-s doivent être remises à l'administration municipale **jusqu'au vendredi 17 octobre 2025, à 12 heures dernier délai** (article 26).

Les listes officielles peuvent être obtenues auprès de l'administration municipale pendant les heures d'ouverture du guichet.

En cas de ballottage, un deuxième tour de scrutin aura lieu **dimanche 21 décembre 2025** aux mêmes heures et dans le même local (article 5 alinéa 2).

Élection tacite

Lorsque le nombre des candidat-e-s se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidat-e-s (articles 42 et 52).

Manque de candidature

Lorsqu'aucune liste de candidat-e-s n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électrices et électeurs peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort (article 31).

Expédition en commun du matériel de propagande électorale

Selon les articles 48 alinéa 2 de la Loi cantonale sur les droits politiques (LDP; RSB 141.1) et 51 de l'Ordonnance cantonale sur les droits politiques (ODP; RSB 141.112), les participant-e-s à l'élection (groupements politiques dans le cas d'élections selon le mode proportionnel et candidat-e-s dans le cas d'élections selon le mode majoritaire) désireux de prendre part à l'envoi en commun doivent s'annoncer à l'administration municipale jusqu'au lundi 27 octobre 2025 au plus tard.

Conditions de participation:

- Le matériel de propagande, après les éventuels plisages à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et le poids ne doit pas excéder 25 grammes par parti;

- Les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti. L'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée;
- Les partis peuvent être associés aux préparatifs d'emballage;
- Le matériel de propagande devra être déposé par les partis concernés jusqu'au vendredi 31 octobre 2025, à 12 heures dernier délai.

Court, le 17 septembre 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal



Eschert

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arseaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement: parcelle N° 665, au lieu-dit: «Tunnel Raimeux Portail Sud», commune d'Eschert.

Projet: demande après coup pour l'application du facteur de correction et modification des antennes adaptatives pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / ETRS.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérégation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Loveresse

Avis de construction

Requérante et auteur du projet: La Pimpinière, Fondation en faveur des personnes en situation de handicap du Jura bernois.

Propriétaire foncier: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Emplacement: Parcelle N° 683, au lieu-dit Beau-Site 10, 2732 Loveresse.

Description du projet: abattage d'un arbre et construction d'un couvert (déchetterie), installation de deux chambres froides positives et négatives (intérieur du bâtiment), carottage dans le mur de la cuisine pour y faire passer les tuyaux, mise en place de compresseurs sous le couvert.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 3 «Beau-Site».

Recensement architectural: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 10 septembre au 9 octobre 2025.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 4 septembre 2025

Conseil communal

Élections communales du dimanche 30 novembre 2025

Les citoyennes et citoyens de Loveresse ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, en vertu de l'article 81, alinéa 3, du règlement d'organisation de la commune mixte de Loveresse pour procéder, par le système des urnes, au renouvellement partiel le **dimanche 30 novembre 2025** pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 1^{er} janvier 2026. Le vote aura lieu par correspondance ou le dimanche 30 novembre 2025 de 10h à 11h à l'école. En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu trois semaines plus tard.

Sont à élire d'après le système majoritaire :

- a) La/le Président/e de l'Assemblée communale
- b) La/le Maire
- c) Trois membres du conseil communal

En vertu de l'article 82, alinéa 1, du règlement d'organisation de la commune mixte de Loveresse, les listes de candidats aux élections seront déposées auprès du secrétariat communal jusqu'au 44^{ème} jour qui précède le scrutin, soit **le vendredi 17 octobre 2025 à 11 heures**. Elles seront signées par au moins dix citoyens ayant le droit de vote en matière communale.

Les listes n'auront toute validité que si les candidats donnent leur assentiment en apposant leur signature à côté de leur nom.

Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes.

Élections tacites :

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

Loveresse, le 10 septembre 2025

Conseil communal



Moutier

Clean-Up-Day 2025 du vendredi 19 septembre 2025

La Suisse nettoie.

Participez.

Dans le cadre du «Clean-Up-Day 2025», la Municipalité de Moutier organise le vendredi 19 septembre 2025 une action de nettoyage et de ramassage des déchets sauvages.

La population est invitée à participer à cette opération qui se déroulera par tous les temps et sans aucune inscription au préalable.

A cet effet, rejoignez-nous le vendredi 19 septembre 2025 au Dépôt de la Voirie, rue de Soleure 18, entre 7h et 11h45 et entre 13h à 15h30.

Les participants recevront un sac pour la collecte des déchets et une paire de gants; en revanche, les personnes qui participeront à cette action bénévole sont invitées à se munir d'un gilet de sécurité privé.

Nous invitons les automobilistes à faire preuve de vigilance à l'égard des participants et remerçons d'avance la population de son intérêt et de sa contribution active à cette journée citoyenne de nettoyage.

Moutier, le 10 septembre 2025

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours :

une place de stagiaire HEG, à 50 %, à la Chancellerie municipale.

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, (si possible un seul fichier PDF groupant l'ensemble des documents) à chancellerie@moutier.ch : jeudi 18 septembre 2025.

Moutier, le 3 septembre 2025

Conseil municipal

Avis de dissolution du Syndicat de remaniement routier de Moutier

Le Service cantonale des améliorations structurelles et de la production a constaté

que le remaniement parcellaire dû à la construction de l'autoroute A16 est terminé;

que les chemins construits par le syndicat ont été cédés à la Municipalité de Moutier, qui en devient propriétaire et s'engage à les entretenir;

que le syndicat est libéré de l'obligation d'entretien et des autres engagements;

que l'objet du syndicat est devenu caduc;

que le syndicat doit être dissous ;

que la Syndicat de remaniement routier de Moutier n'ait plus de raison d'être et la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement peut ordonner d'office la dissolution.

Le Service des améliorations structurelles et de la production soumettra la dissolution du syndicat à la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement pour ratification.

Conformément à l'article 18 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur la procédure des améliorations foncières et forestières (LPAF), le projet de dissolution est ainsi annoncé officiellement. Les éventuelles objections contre cette dissolution sont à adresser par écrit et dans un délai de 30 jours, au Service des améliorations structurelles et de la production, Schwand 17, 3110 Münsingen.

Münsingen, le 17 septembre 2025

Service des améliorations structurelles et de la production



Perrefitte

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Emplacement : parcelle N° 808, au lieu-dit : « Orgerie 2m », commune de Perrefitte.

Projet : demande après coup pour le remplacement d'antennes adaptatives sur mât existant avec facteur de correction pour les technologies 3G, 4G et 5G pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / PEOR.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Demande de permis de construire a posteriori

Maître d'ouvrage et auteur du projet : M. Lente Imre, Sous le Tacon 19, 2742 Perrefitte

Projet : Réalisation d'une surface de parcage de 22m² pour véhicule au niveau de la rue, création d'un muret pour le remblayage et bétonnage des bandes de roulement sur parcelle N° 34 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Sous le Tacon ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : CA

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 octobre 2025** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 17 septembre 2025

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Informations sur la suite du projet de réfection des routes communales

Le Conseil municipal souhaite informer les habitants que l'ensemble des propriétaires concernés par des conventions nécessaires à la réalisation du projet de réfection des routes ont donné suite positivement, à l'exception du propriétaire de deux petites parcelles. Sans les conventions pour ces deux parcelles, le permis de construire ne peut malheureusement pas être délivré, ce qui retarde la mise en œuvre du projet.

Le Conseil municipal regrette vivement cette situation et poursuivra les démarches nécessaires afin de débloquer le dossier et permettre son aboutissement dans les meilleurs délais.

Perrefitte, le 17 septembre 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérants : Etienne et Aline Liechti, Fornet Dessous 18, 2717 Fornet-Dessous

Auteur du projet : Jacques Geiser, Rue des Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière

Emplacement : Parcelle N° 245, La Matenne 24d, Fornet-Dessous

N° eBau : 2025-11908

Projet de construction : Aménagement d'une habitation au sein de l'exploitation agricole avec PAC extérieure, panneaux photovoltaïques, citerne de récupération des eaux de pluies pour les wc et le jardin. Déplacement du chemin d'accès et utilisation du chemin existant pour l'accès à la nouvelle habitation

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : agricole

Dérogation requise: 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 octobre 2025 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 17 septembre 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet: ECE SA, Sous le Tacon 22, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelles N°s 22, 27, 35, 42 et 43, aux lieux-dits: «Derrières les Hôtas 21, 23, 23a et 25 et Clos Devant 30 et 32», Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: démantèlement de la chaudière à copeaux de bois située dans le sous-sol du bâtiment de l'administration communale, remplacement par une nouvelle chaudière à copeaux de bois placée dans le bâtiment annexe N° 23a, implantation d'une nouvelle chaufferie sous le couvert actuel fermé depuis l'intérieur (isolation + Fermacell), installation d'une cheminée en toiture (le silo à copeaux de bois existant est maintenu), mise hors service de la conduite de chauffage à distance vers le bâtiment 30 et extension du réseau de chauffage à distance vers les bâtiments N°s 25, 30 et 32 (conduites enterrées), pose de capteurs solaires photovoltaïques sur le bâtiment N° 21, pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le panneau d'information existant situé devant le bâtiment N° 23, marquage d'une place de parc réservée aux véhicules électriques

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: ZBP 1 «Centre Commune», CA et route cantonale.

Zones de protection: périmètre de conservation des sites et IVS BE 2053.2.

Recensement arch.: bâtiments dignes de conservation (Derrière les Hôtas 21) et protection (Derrière les Hôtas 23), objets C et ensemble bâti E.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Rappel - Assemblée communale extraordinaire du 22 septembre 2025 à 20h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le projet de modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant l'introduction d'une zone de hameau (ZH).

Dépôt public:

Les documents suivants peuvent être consultés à l'Administration communale de Petit-Val durant

les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune www.petit-val.ch, rubrique «Aménagement local - constructions, zone de hameaux»

- Le plan de zones de hameau
- Règlement communal de construction – extrait article 242
- A titre indicatif le rapport de conformité et ses annexes

Recours:

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'Assemblée communale.

Souboz, le 17 septembre 2025

Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 juin 2025

Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 30 jours à partir du 4 août 2025.

Aucune opposition n'a été formulée durant le délai légal. Le Conseil communal a ratifié le procès-verbal lors de sa séance du 8 septembre 2025.

Souboz, le 17 septembre 2025

Conseil communal

Secrétaire des assemblées communales

Le Conseil communal a nommé Noah Mollard au poste de secrétaire des assemblées communales suite à l'offre d'emploi parue en juillet 2025.

Noah Mollard entrera en fonction lors de l'assemblée communale du 22 septembre 2025.

Le Conseil communal remercie Noah Mollard de s'être proposé pour cette fonction.

Souboz, le 17 septembre 2025

Conseil communal

Reconvilier

Exercices de la police cantonale argovienne sur le site de Swissmetal

Nous vous informons que la police cantonale argovienne effectuera des exercices dans les bâtiments de Swissmetal à Reconvilier, du 22 au 26 septembre prochains.

À cette occasion, une présence accrue de véhicules et d'agents de police est à prévoir aux abords du site.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre collaboration.

Reconvilier, le 4 septembre 2025

L'administration communale

Fermeture de route – Rue de Bellevue

En raison de l'installation d'une grue et des travaux sur la parcelle N° 138, la Rue de Bellevue sera fermée au trafic motorisé et piétonnier sur le tronçon jouxtant le chantier.

Un passage sera toutefois maintenu pour les riverains.

La fermeture est prévue pour toute la durée des travaux, soit une période d'au moins une année.

Reconvilier, le 12 septembre 2025

Administration municipale

Mise au concours

Poste de Stagiaire au sein de notre crèche municipale

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Durée de l'engagement: 6 mois

Taux d'occupation: 100 %

Rémunération: selon barème cantonal

Renseignements: M^{me} Florence Zuber, directrice, au 032 481 10 23

Les offres de service accompagnées des documents usuels seront adressées au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, mention «postulation Crèche» jusqu'au 30 septembre 2025.

Reconvilier, 15 septembre 2025

Secrétariat municipal



Roches

Élection complémentaire - dépôt des listes

Exceptionnellement, le secrétariat communal sera ouvert le **vendredi 19 septembre 2025 de 16h15 à 17h** pour la réception des listes de l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e).

Roches, le 1^{er} septembre 2025

Conseil communal

Règlement d'organisation, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998 (OCo)

Le règlement d'organisation, adopté par l'Assemblée communale de Roches en date du 19 juin 2025, a été approuvé sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne le 5 septembre 2025. Le règlement d'organisation entre en vigueur avec effet immédiat.

Roches, le 12 septembre 2025

Conseil communal



Saules

Avis de construction

Requérants: MM. Michel et Loïc Schaer, Milieu du Village 12, 2732 Saules.

Emplacement: parcelles N°s 167, 200 et 235, au lieu-dit: «Clausures aux Allemands», commune de Saules.

Projet: demande présentée après coup pour l'aménagement d'une piste agricole pour l'exploitation agricole de la parcelle N° 235 et pose d'un portail de clôture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Autorisation: art. 35 OCFO.

Zone de protection: pâturage boisé.

Remarque: projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 septembre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Taille des haies le long des routes et chemins - rappel

Les riverains des routes et chemins communaux sont priés de procéder à la taille des arbres et autres végétations, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage de l'espace public, ni cacher la signalisation. De plus, la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Délai pour mise en conformité: 31 octobre 2025

Si les présentes directives ne devaient pas être respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée aux frais du contrevenant.

Saules, le 17 septembre 2025

Conseil communal



Sorvilier

Élections municipales

Les citoyennes et citoyens ayants le droit au vote en matière communale sont convoqués le **dimanche 30 novembre 2025 de 10h30 à 11h45** au local de vote au bureau municipal, pour procéder par les urnes, selon le système majoritaire, à l'élection de

- un(e) Maire(esse) en même temps Président(e) des assemblées,
- quatre membres du Conseil municipal et
- quatre membres de la Commission scolaire (école primaire)

pour la période 2026-2029.

Les listes des candidat(e)s doivent être déposées au secrétariat municipal jusqu'au

vendredi 17 octobre 2025 à 17h

conformément à l'article 23 du Règlement concernant les élections aux urnes. Le secrétariat sera ouvert le vendredi 17 octobre 2025 de 16h à 17h.

Toute liste de candidat(e)s doit être signée d'au moins quatre citoyen(ne)s habilités à voter dans la commune. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le règlement municipal concernant les élections aux urnes.

Si un deuxième tour est nécessaire, il aura lieu le dimanche 21 décembre 2025, aux mêmes heures et dans le même local.

Sorvilier, le 17 septembre 2025

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Alfonso Costa Vidal, Rue des Prés 5, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'un couvert à voiture en façade nord du bâtiment Rue des Prés 5 sis sur la parcelle N° 278 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: ensemble bâti D.

Dérégation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 octobre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 17 septembre 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

****Modification de la demande de permis de construire publiée les 25 juin 2025 et 2 juillet 2025****

Requérante: Prévimm SA, Quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelles N°s 184 et 2293, au lieu-dit: «Place de la Gare 1», commune de Tavannes.

Projet: rénovation du restaurant avec création de locaux commerciaux au rez-de-chaussée et aménagement de 7 appartements aux 1^{er} et 2^e étages du bâtiment existant, création d'un balcon et d'une terrasse en toiture en façade Nord, assainissement de l'isolation thermique et installation de pompes à chaleur intérieures avec pose de grilles en façades Nord et Est ainsi qu'aménagement de places de stationnement.

Modification: pose d'un canal de cheminée pour la ventilation du restaurant en façade Nord du bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérégations: art. 80 LR, 67 et 69 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la modification**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Service de conciergerie et voirie

Mise au concours - Agent(e) d'exploitation en voirie et conciergerie

Dans le cadre du renforcement conjoint de ses équipes de voirie et de conciergerie, la Municipalité de Tavannes met au concours le poste

d'Agent(e) d'exploitation en voirie et conciergerie à 100%.

Réparties à environ 70% avec l'équipe de voirie et 30% avec l'équipe de conciergerie, vos tâches principales seront:

- Assurer les travaux d'entretien de la voie publique et des infrastructures communales;
- Effectuer, de manière autonome, le nettoyage, l'entretien courant ainsi que la surveillance des bâtiments communaux.

Votre profil

- CFC d'agent(e) d'exploitation ou formation jugée équivalente;
- Permis de conduire B obligatoire, BE et C ou C1 serait un atout;
- Personne dynamique, polyvalente, capable de travailler avec rigueur et efficacité, tant de manière autonome qu'en équipe;
- Respect strict des normes de sécurité;
- Disponibilité pour des interventions ponctuelles en soirée, le week-end, les jours fériés ou selon des horaires irréguliers.

Nous offrons

Une activité variée au sein d'une équipe motivée; Des conditions de travail et des prestations sociales conformes au barème du canton de Berne. Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2025 ou à convenir.

Délai de postulation: 17 septembre 2025.

Renseignements: M. Nicolas Châtelain, Responsable des travaux publics, 032 482 60 47

Les candidatures, accompagnées d'un CV, des certificats, diplômes et références, sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes le 3 septembre 2025

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 162, aux lieux-dits: «Grand-Rue 52 et 545», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: installation d'une borne de recharge, suppression d'un arbre, pose d'une barrière programmée pour la fermeture de celle-ci aux heures de pointe ainsi que l'aménagement de poteaux infranchissables pour garantir la sécurité des élèves sur le cheminement existant marqué au sol.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 9 «Ecole» (Malleray).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 septembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 202, au lieu-dit: «Champ-Martin», Malleray, commune de Valbirse.

Projet : aménagement d'un terrain synthétique pour la pratique du sport (45 m x 25 m) et démolition des places en gravier, béton et tartan et remplacement par de la terre végétale.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP 10b.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 octobre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 octobre 2025

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20h15 à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour :

- 1) Procès-verbal de la séance du 14 mai 2025
- 2) Désignation de 2 scrutateurs
- 3) Budget 2026
- 4) Information de la marche de l'école
- 5) Divers

Bellelay, le 10 septembre 2025

La commission scolaire

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
39	34	24.09.2025	mercredi
40	35	01.10.2025	mercredi
41	36	08.10.2025	mercredi
42	37	15.10.2025	mercredi
43	38	22.10.2025	mercredi
44	39	29.10.2025	mercredi
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel :
Heures d'ouverture :

secretariat@tavannes.ch
Lundi (fermé le matin) à mercredi :
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi :
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Vendredi :
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet :

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale 032 482 60 40
Secrétariat 032 482 60 43
Caisse 032 482 60 44
Contrôle des habitants 032 482 60 45

Travaux publics 032 482 60 47
Agence AVS 032 482 60 46
Service social 032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévillard

Téléphone : 032 491 61 61
Courriel : info@valbirse.ch
Site internet : www.valbirse.ch
facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

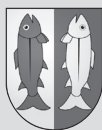
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.



informations pratiques



Crémînes

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémînes

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55 / 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).